

Réunion publique

Schéma de circulation et de stationnement

Schéma directeur cyclable

VENDREDI 29 MARS 2024

Les objectifs de ce schéma de circulation et de stationnement



1

Définir une stratégie de mobilité afin de différencier et hiérarchiser les itinéraires selon les usages

2

Proposer des solutions pour résoudre les problématiques de stationnement

3

Assurer l'intermodalité, favoriser les transports en commun et les modes dits « doux »

4

Adapter l'évolution des sens de circulation au schéma directeur cyclable communal

5

Redéfinir, clarifier et sécuriser les différents accès au bourg et aux plages de Carnac

6

Organiser et harmoniser la signalétique



Le calendrier

Fin avril 2024

Publication du marché

Juin - juillet 2024

Début de la mission

Durée du marché : 18 mois



Construire une stratégie d'aménagement du réseau cyclable sur l'ensemble du territoire communal.

Développer des aménagements cyclables sécurisés et continus.

Déployer un plan de jalonnement exhaustif.

Rappel des enjeux

Développer la pratique cyclable utilitaire auprès des résidents que ce soit pour les trajets domicile-travail, pour les loisirs, pour les commerces, etc.

Conforter et améliorer le réseau cyclable à destination du cyclotourisme.



Le calendrier

5 mai 2022 : Réunion de lancement

29 juin 2022 : 1er atelier de concertation (diagnostic à vélo)

23 septembre 2022 : réunion publique : restitution du diagnostic

Octobre 2022-mars 2023 : définition de la stratégie pré-opérationnelle

2 décembre 2022 : 2ème atelier de concertation (aménagement)

Mars 2023 : validation du scénario

Avril – octobre 2023 : réalisation des 168 fiches actions pour l'ensemble des tronçons concernés par le schéma directeur cyclable

Octobre 2023 : validation finale du schéma directeur cyclable

29 mars 2024 : présentation du schéma directeur cyclable à la population

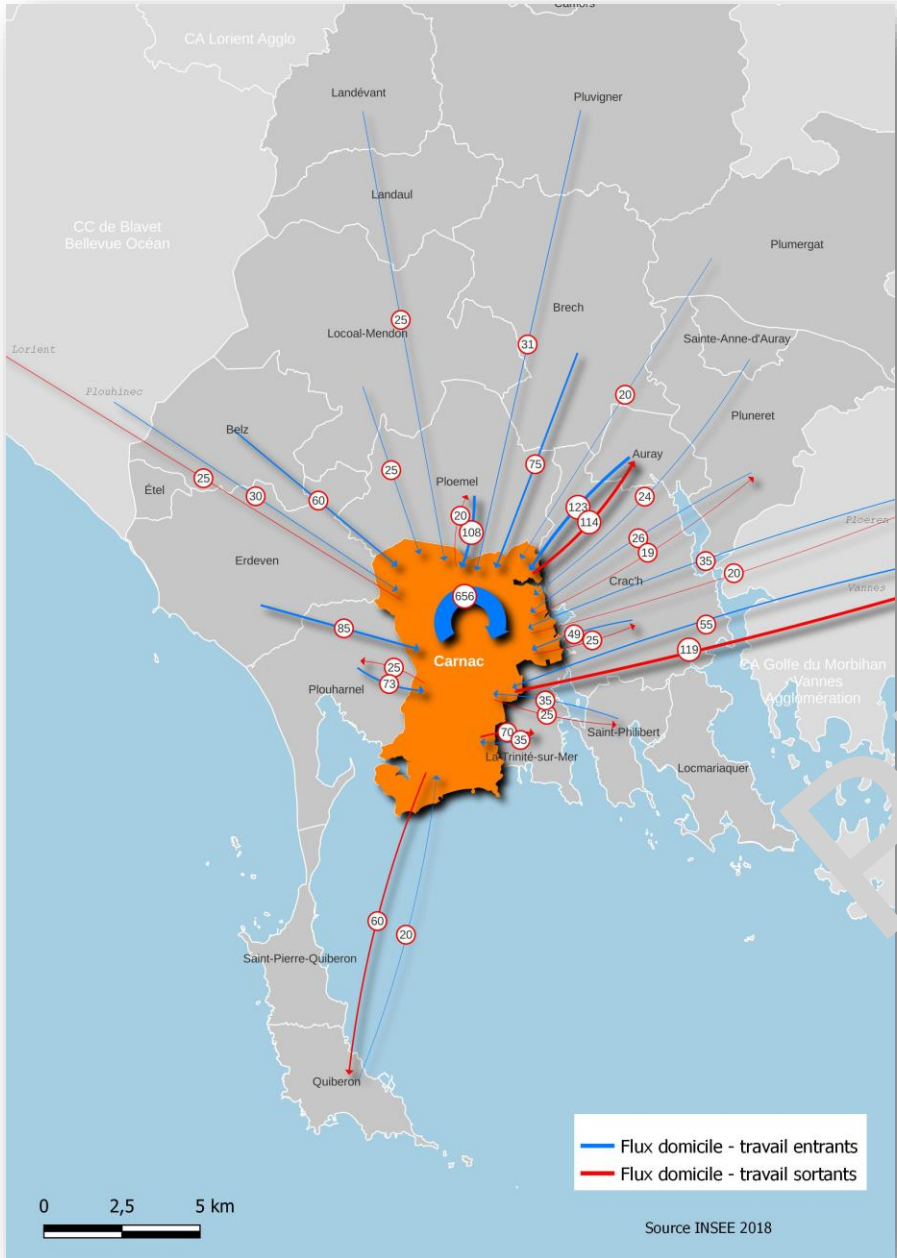


La communauté de communes Auray-Quiberon-Terre-Atlantique a défini un schéma directeur cyclable de 35 itinéraires et 195 km d'aménagement.

Parmi ces 35 itinéraires, 11 ont été identifiés comme prioritaires à mettre en œuvre.

Carnac est concernée par 3 itinéraires du schéma directeur :

- Axe 32 : Ploemel-Carnac : à programmer – échange en cours entre les deux communes et le département**
- Axe 41 : Plouharnel –Carnac –La Trinité-sur-Mer : en cours de travaux**
- Axe 42 : Jonction Ploemel-Carnac : à programmer - échange en cours entre les deux communes et le département**

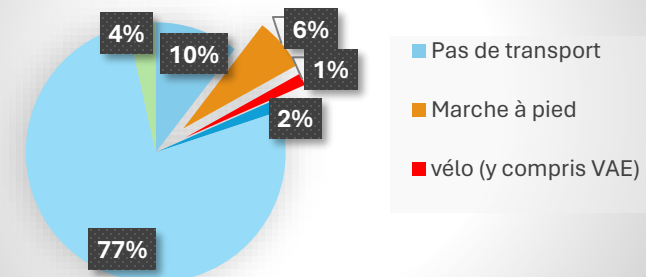


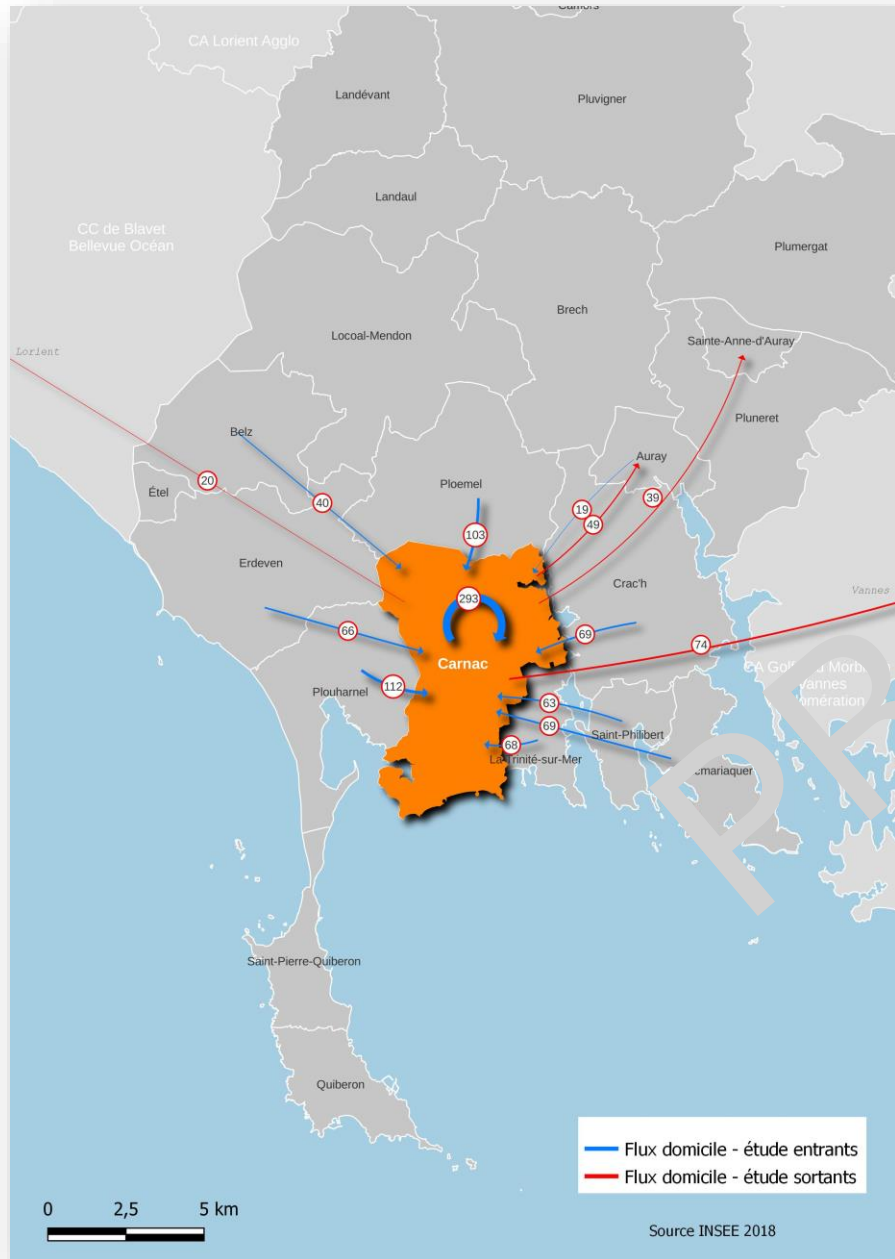
- **Carnac polarise l'emploi.** Le nombre d'emplois dans la commune est supérieur à la population ayant un emploi dans la commune (1,2 fois plus d'emplois que d'actifs).
- Mais la moitié seulement des actifs résidant à Carnac travaillent dans la commune et plus de 800 personnes travaillent à Carnac sans habiter dans la commune.
- **La voiture est très majoritairement utilisée (76,6 %) par les résidents de Carnac pour se rendre à leur travail.** Seuls 6,5 % des travailleurs carnacais utilisent la marche **et 1,5 %, seulement, le vélo.**

Les enjeux

Marge d'évolution importante de la part modale « modes doux » dans les déplacements domicile-travail. Les distances sont inférieures à 5 km dans la majorité des cas. Cette évolution vers plus de « vélo-taf » ou de marche passe par la sécurisation des itinéraires, mais également par des incitations à l'utilisation du vélo (stationnements sur les lieux de travail, incitation financière, etc.).

Part des moyens de transport utilisés par les Carnacais pour se rendre au travail en 2018





La commune compte 2 collèges et 2 écoles maternelles et primaires.

Les flux vers ces établissements se répartissent entre :

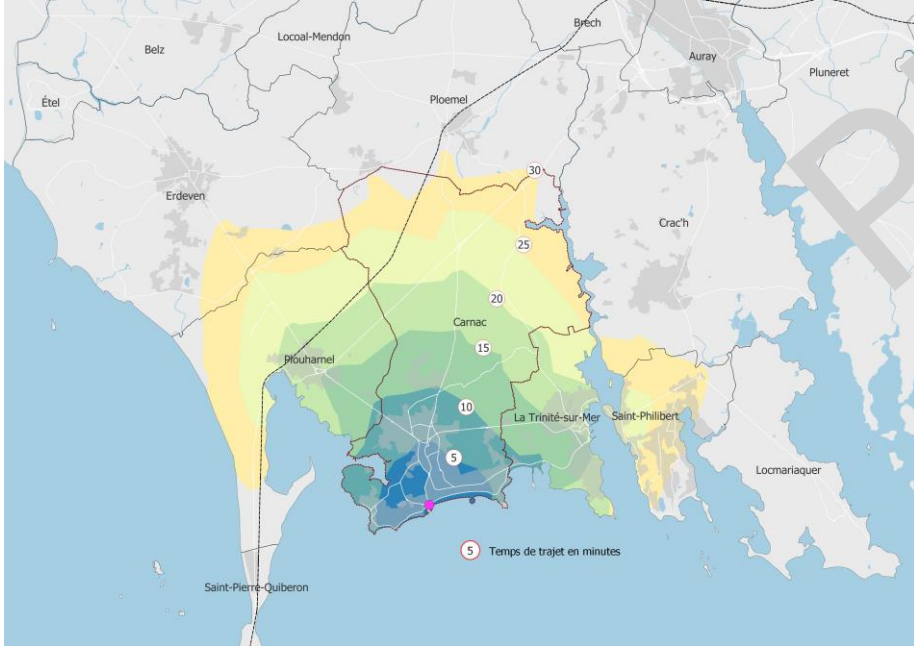
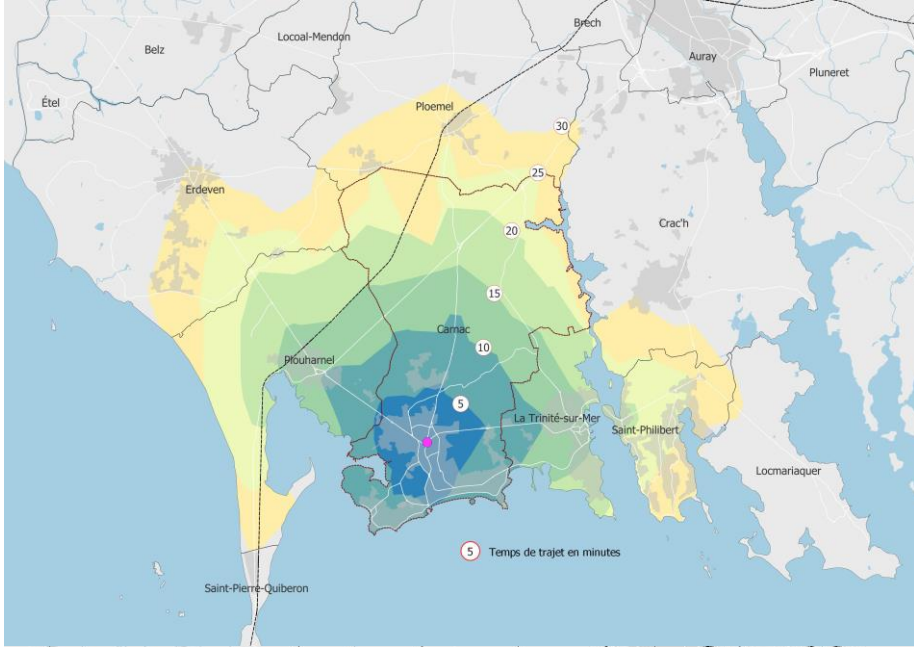
- Des déplacements internes (près de 300)
- Des déplacements depuis les communes voisines (Plouharnel, Ploemel, La Trinité, Crac'h, etc.)

Les enjeux

Sécuriser les itinéraires vers les établissements scolaires.
Renforcer l'apprentissage de la pratique du vélo et la présence de stationnements vélos dans les établissements scolaires.



Temps d'accès en vélo classique

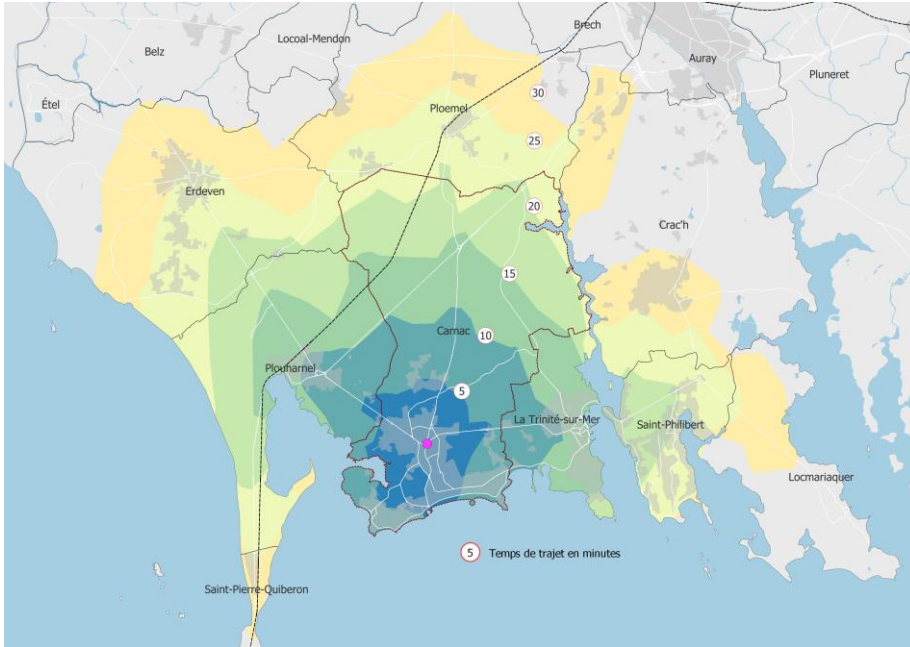


- ❑ Depuis la place de l'Eglise, centre de Carnac-Bourg, l'ensemble de la commune est accessible en moins de 25 min et l'ensemble de la zone urbanisée en moins de 10 min.
- ❑ Les centre-bourgs des communes voisines sont accessibles en moins de 30 min :
 - Plouharnel : 10 mn
 - La Trinité : 15 mn
 - St-Philibert : 25 mn
 - Erdeven et Ploemel : 30 mn
- ❑ Depuis Carnac Plage, l'ensemble de la commune de Carnac est accessible en moins de 30 min et l'ensemble de la zone urbanisée à moins de 15 min.
- ❑ Les centre-bourgs des communes voisines sont accessibles en moins de 30 min :
 - Plouharnel : 15 à 20 mn
 - La Trinité : 15 à 20 mn
 - St-Philibert : 30 mn

Les enjeux

Sécuriser les itinéraires vélo sécurisés afin de favoriser un report modal de la voiture vers le vélo pour la plupart des usages alors qu'une grande partie des déplacements actuellement effectués en voiture entrent dans la zone de pertinence du vélo.

Temps d'accès en vélo électrique



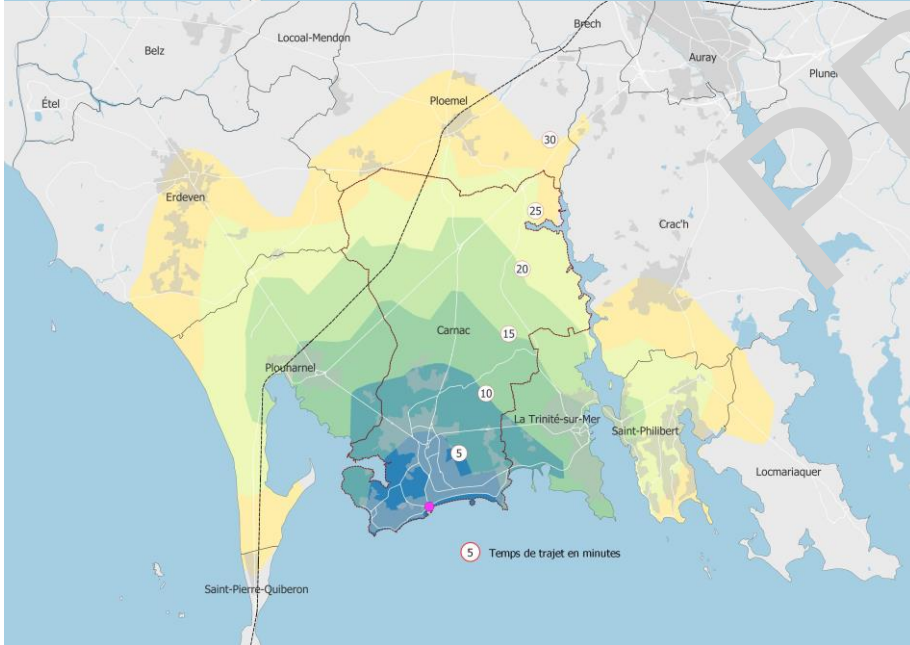
- ❑ Depuis la place de l'Eglise, centre de Carnac-Bourg, l'ensemble de la commune de Carnac est accessible en moins de 20 min et l'ensemble de la zone urbanisée à moins de 10 min.
- ❑ Les centre-bourgs des communes voisines sont accessibles en moins de 30 min :
 - Plouharnel : 10 mn
 - La Trinité : 15 mn
 - St-Philibert : 20 mn
 - Erdeven et Ploemel : 25 mn

- ❑ Depuis Carnac-Plage, l'ensemble de la commune de Carnac est accessible en moins de 25 min et l'ensemble de la zone urbanisée à moins de 10 min.

- ❑ Les centre-bourgs des communes voisines sont accessibles en moins de 30 min :
 - Plouharnel : 15 mn
 - La Trinité : 15 mn
 - St-Philibert : 25 mn

Les enjeux

Le VAE permet de parcourir des distances plus élevée (environ 10 km) sans difficulté et de s'affranchir du relief. Il permet un report modal de la voiture vers le vélo pour de nombreux déplacements.



Trafic hors du bourg

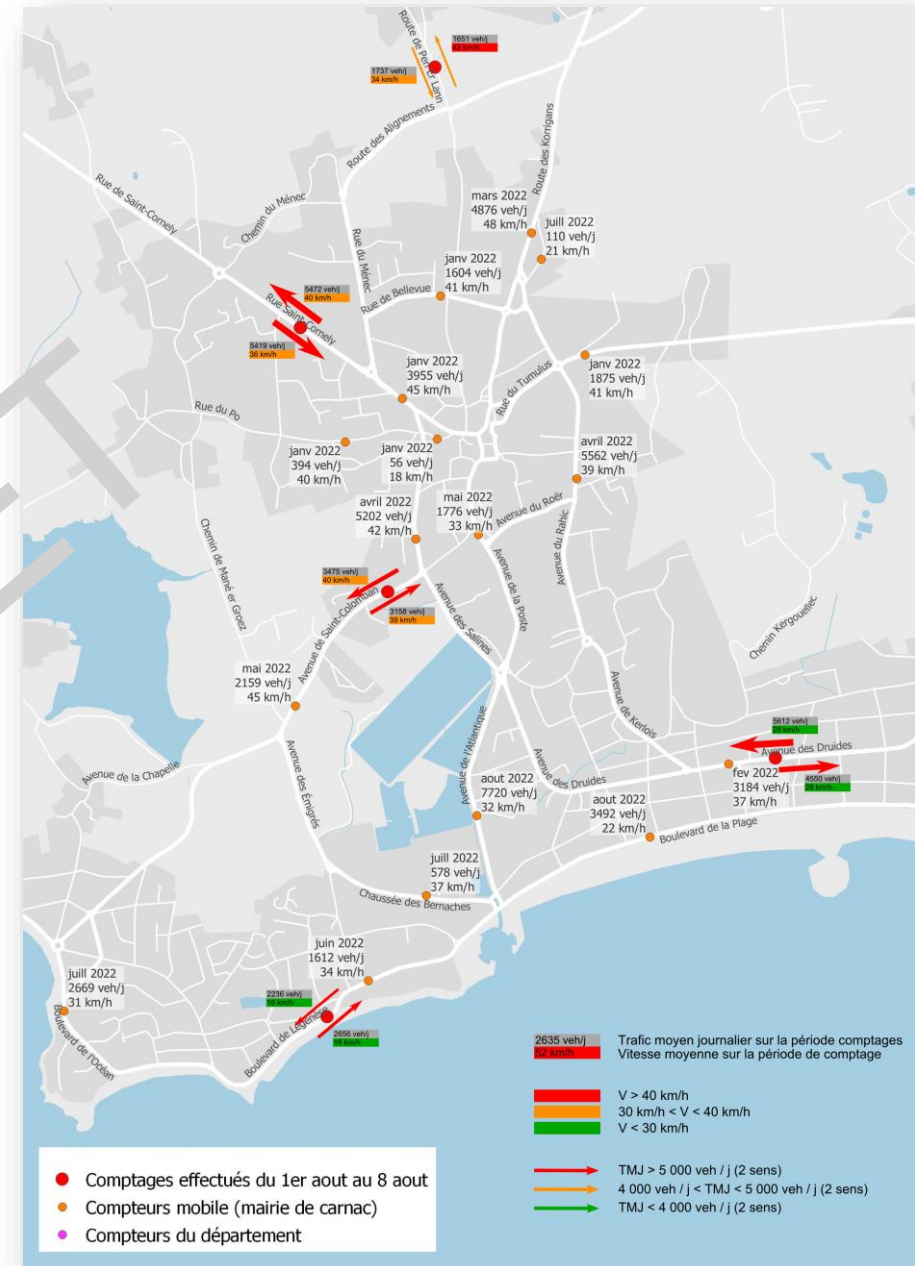


Comptages routiers effectués la première semaine d'août 2022.

Fort trafic automobile en haute saison sur les voies structurantes de la ville :

- Avenue des druides
- Rue Saint Cornely
- Bd de Legenèse
- Avenue Saint-Colomban

Ces axes forment des coupures urbaines pour les déplacements doux et ne permettent pas une circulation mixte sécurisée (véhicules motorisés / vélos). Les vitesses sont relativement basses à proximité des plages en raison de la densité de trafic.





Trafic hors du bourg

D'autres comptages permettent de caractériser le trafic notamment hors du bourg :

- Des comptages du département
- Des comptages de la commune (radar mobile)

Les comptages du département du Morbihan sur les routes départementales indiquent un trafic trop élevé pour envisager une mixité avec les vélos en sécurité.

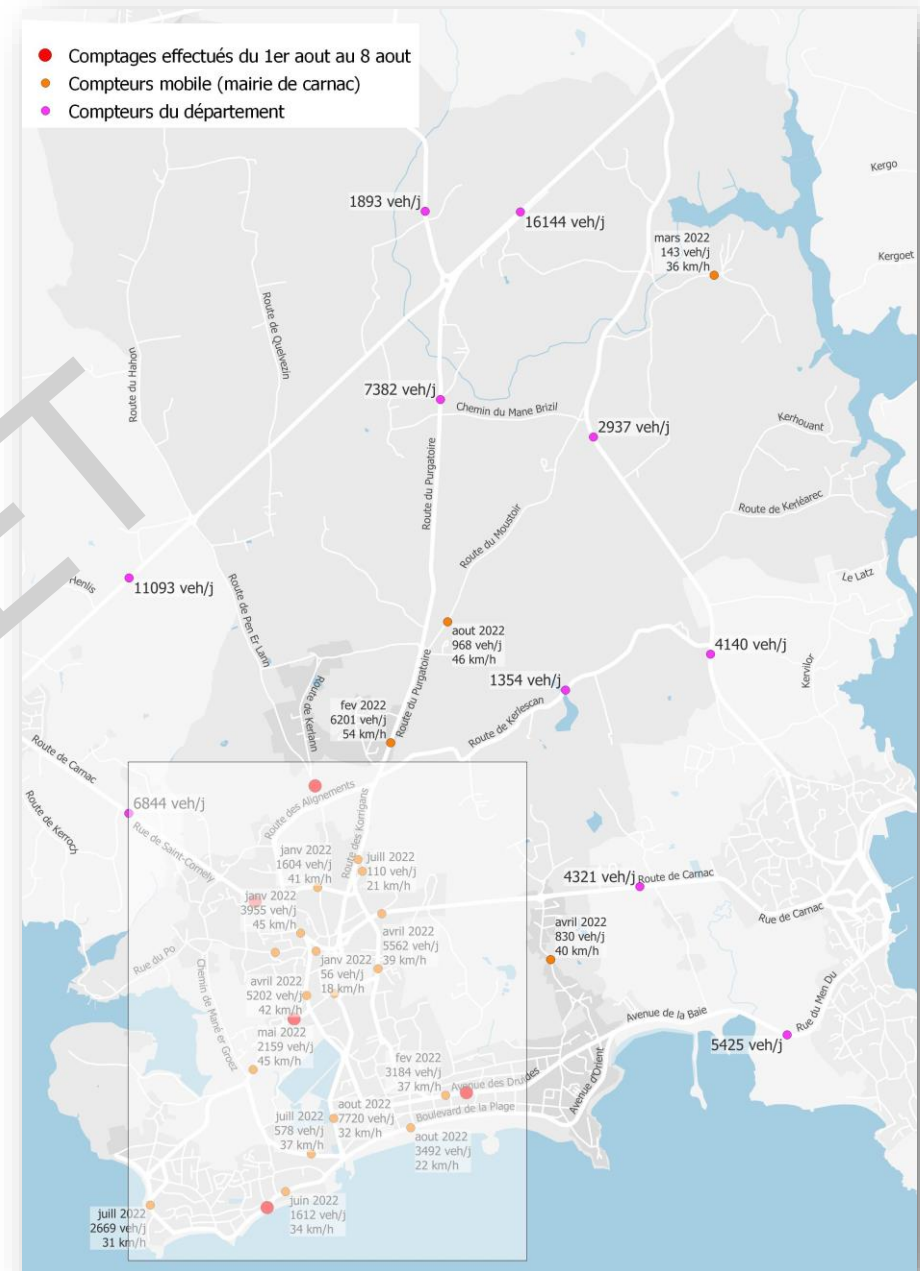



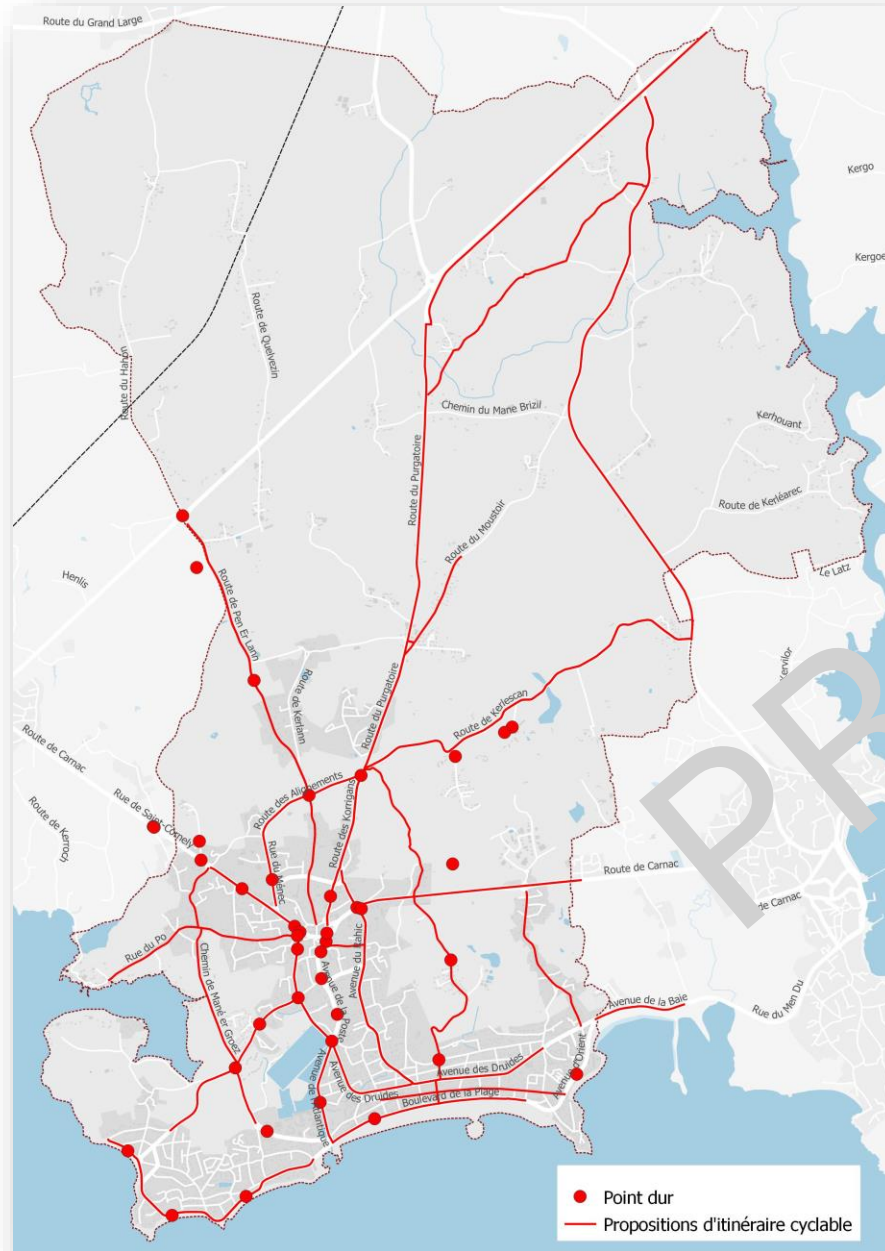


Tableau d'aide à la décision



 V85 VITESSE LIMITE RÉELLEMENT PRATIQUÉE	 TRAFIC MOTORISÉ EN UNITÉS DE VÉHICULE PARTICULIER PAR JOUR (DANS LES DEUX SENS)	DÉBIT CYCLISTE SOUHAITÉ (EN NOMBRE DE VÉLOS PAR JOUR) 		
		RÉSEAU CYCLABLE SECONDAIRE (TRAFIC INFÉRIEUR À 750 CYCLISTES/JOUR)	RÉSEAU CYCLABLE PRINCIPAL (TRAFIC COMPRIS ENTRE 500 ET 3000 CYCLISTES/JOUR)	RÉSEAU CYCLABLE À HAUT NIVEAU DE SERVICE (TRAFIC >2000 CYCLISTES/JOUR)
30 KM/H OU MOINS	< 2000	Trafic mixte	Vélorue ou trafic mixte	Vélorue ou piste cyclable
	2000 À 4000	Trafic mixte	Bande cyclable ou trafic mixte	Piste cyclable
	> 4000	Piste ou bande cyclable		
50 KM/H	< 1500	Trafic mixte		Piste cyclable
	1500 À 6000	Piste ou bande cyclable		
	> 6000	Piste cyclable		
70/80 KM/H	< 1000	Trafic mixte	Piste cyclable/voie verte/bande cyclable/bande dérasée de droite	Piste cyclable
	1000 À 4000	Piste cyclable/voie verte/bande cyclable/bande dérasée de droite	Piste cyclable ou voie verte	



2 Ateliers de concertation le 29 juin et le 2 décembre 2022

- 1h30 de diagnostic à vélo
- 1h30 de « carto-party »
- 40 points durs relevés
- 50 km d'itinéraires à améliorer pour la circulation cyclable
- Axe prioritaire : Alignements – Centre-bourg – Carnac Plage

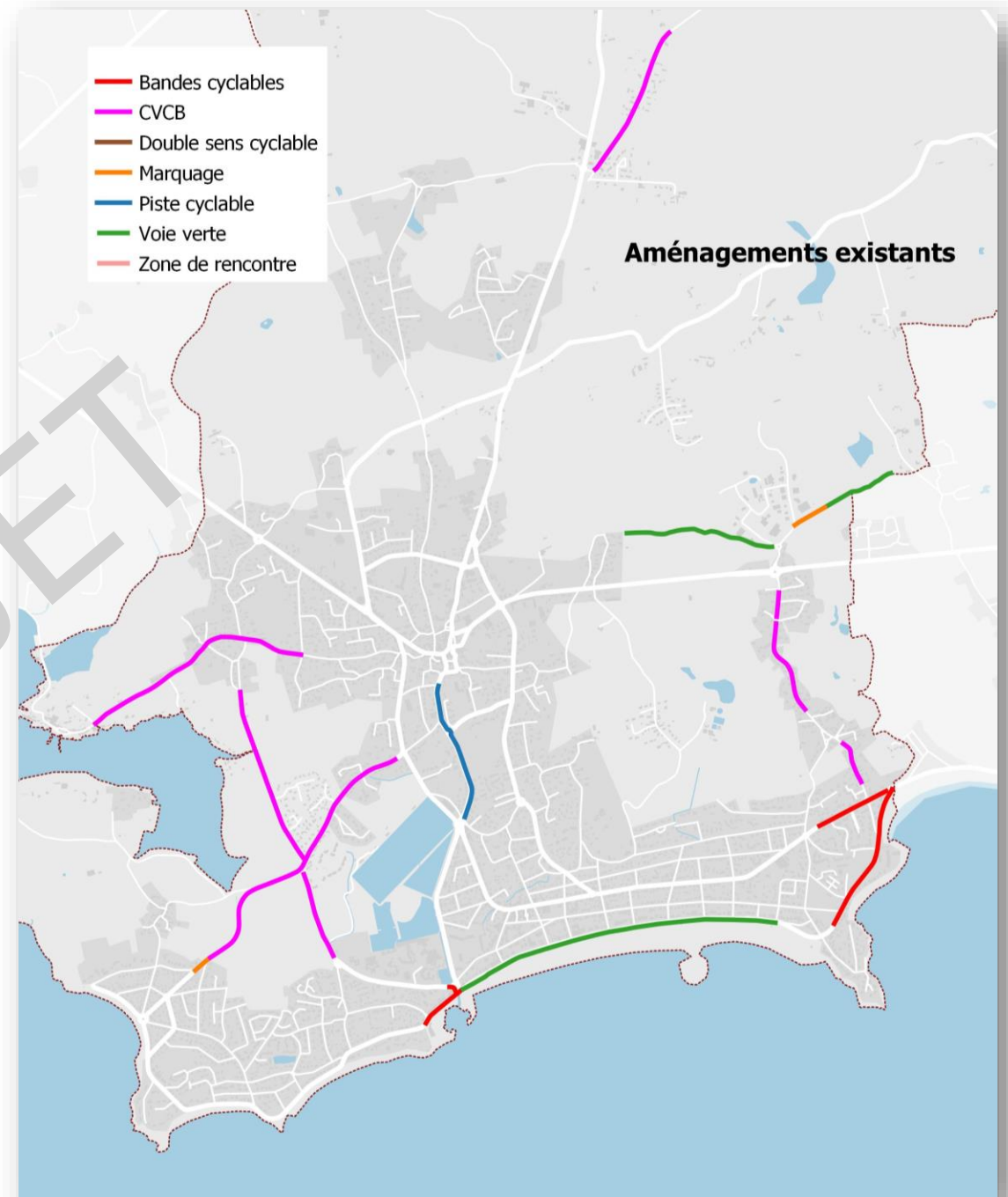


Le schéma directeur cyclable

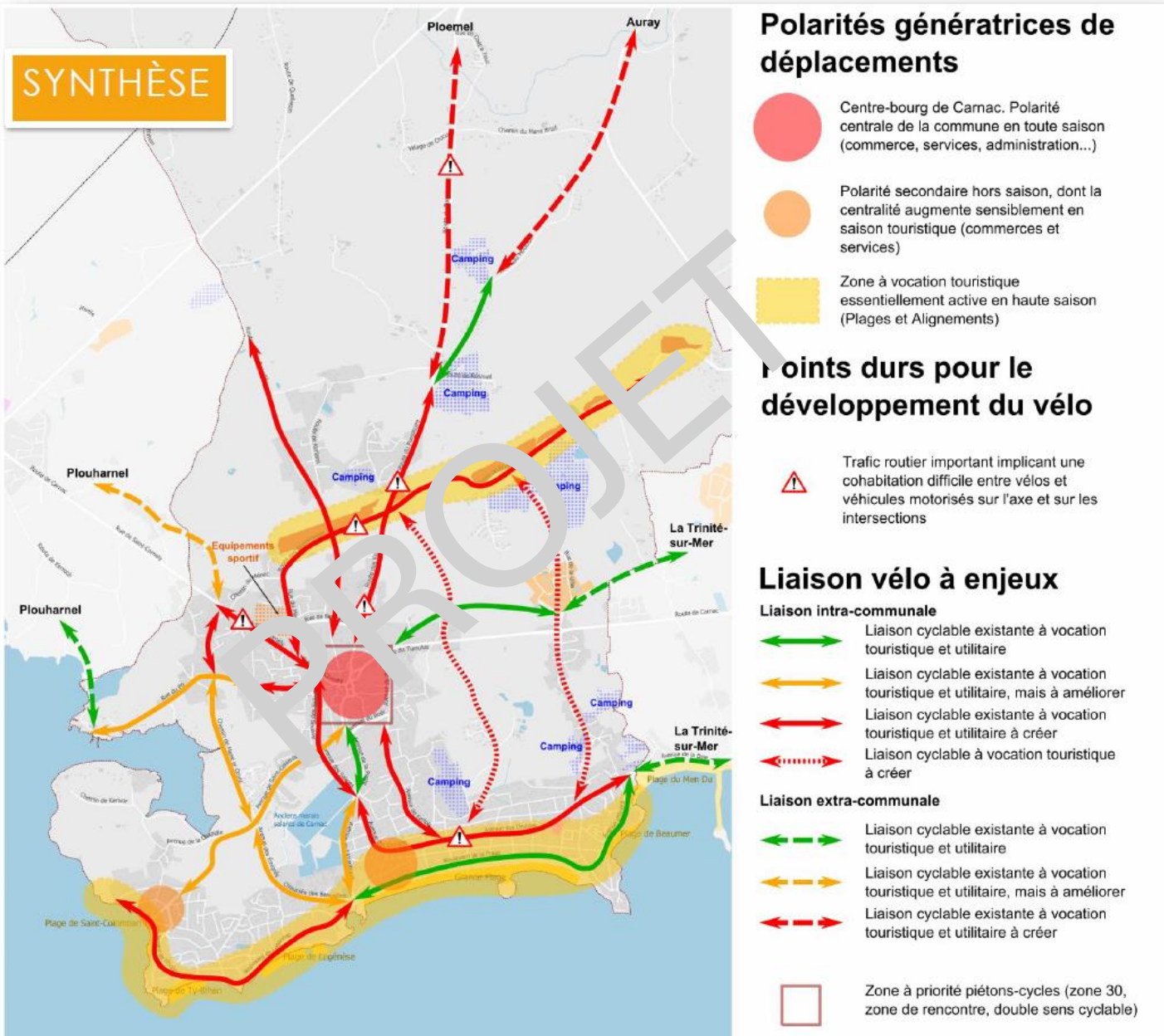
Réseau existant

- Bandes cyclables : 1 260 m
- CVCB : 4 930 m
- Route/rue partagée : 240 m
- Piste cyclable : 625 m
- Voie verte : 2 500 m

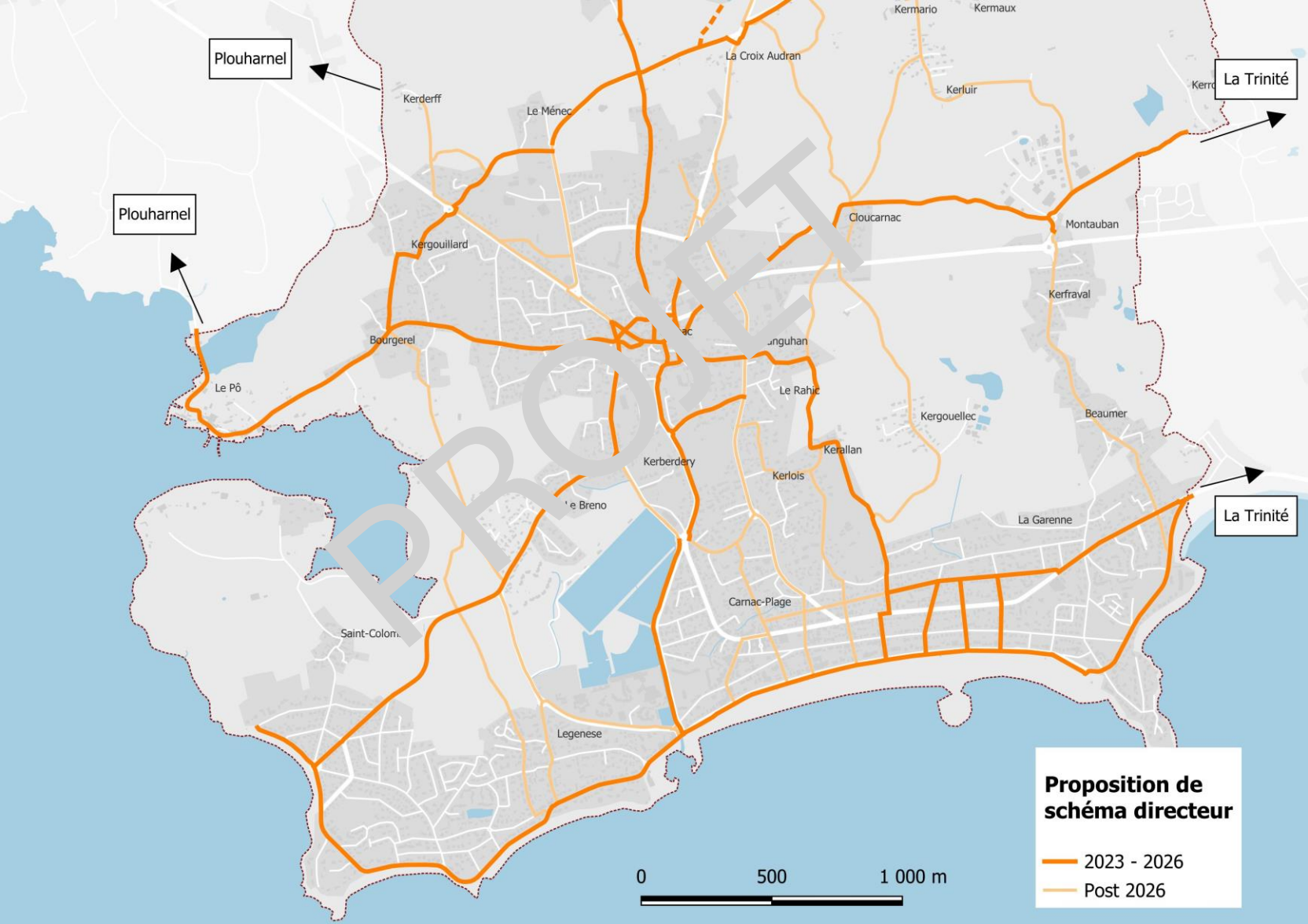
Total 9 555 m



Le schéma directeur cyclable



Carnac – côté Bourg Plage



Le schéma directeur cyclable

Au budget 2024

1. Zone de rencontre centre-bourg
2. Voie verte rond-point du Nignol – Route de Kerlescan
3. Voie verte route des Alignements
4. Amélioration du CVCB de Saint-Colomban
5. Boulevard de Légénèse (automne 2024)

Au total : 4 km en 2024



Bande cyclable

Recommandations

- Largeur > 1,5 m au minimum (hors marquage), 2 m préférable.
- Ajout d'un espace tampon de 0,5 m en cas de stationnement longitudinal.

Signalisation verticale



Aménagement conseillé et réservé aux cycles



Aménagement obligatoire et réservé aux cycles



Bande cyclable



Bande cyclable avec espace tampon de 0,5 mètre

Double sens cyclable

Fonctionnement : Rue à double sens dont un sens est strictement réservé aux vélos.

Objectifs : Mailler rapidement un réseau cyclable en évitant les détours

Signalisation verticale



Signalisation horizontale

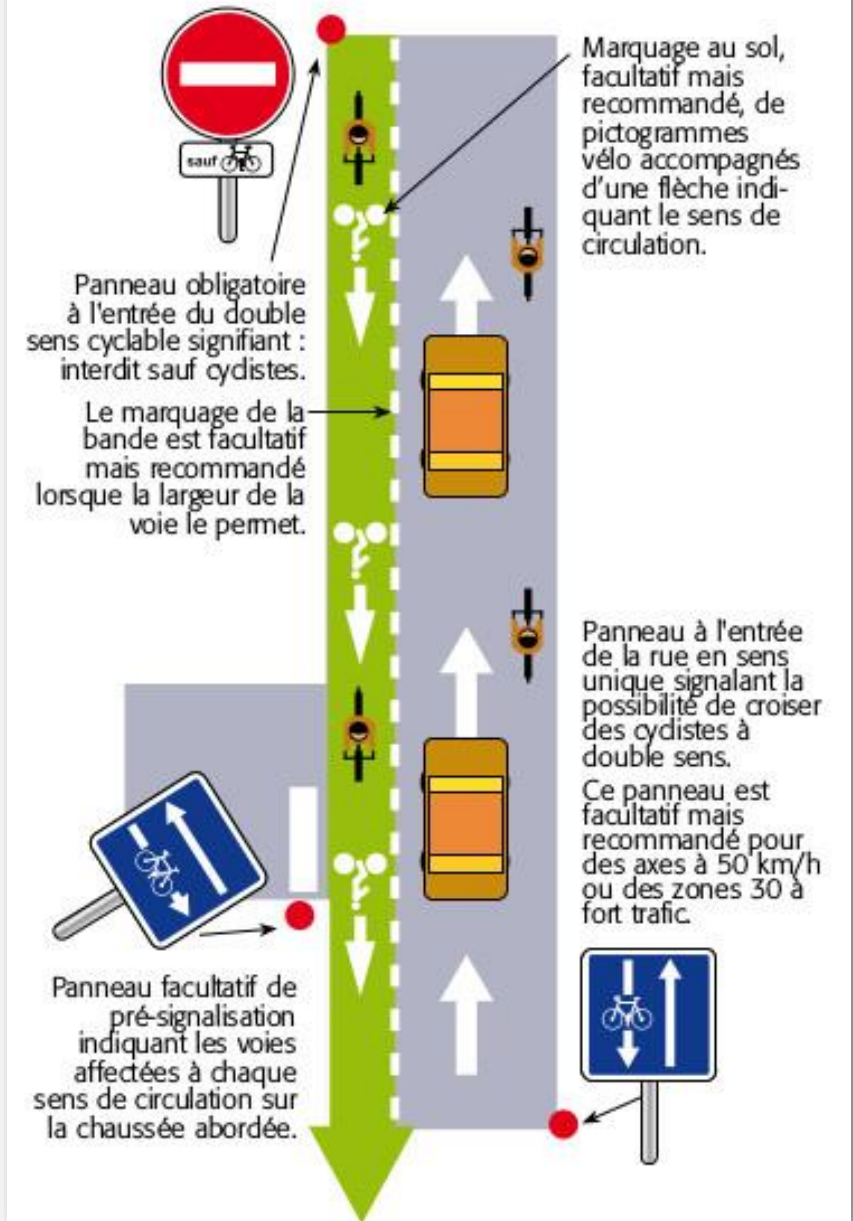


Picto vélo.
Pas de marquage axial



Picto vélo + marquage axial

Panneaux et marquages réglementaires : une signalétique particulière





Chaussée à Voie Centrale Banalisée



Fonctionnement

La chaussée est partagée entre :

- une voie centrale sans marquage axial de 2,5 m de largeur;
- deux lignes de rives de 1,5 m minimum.

Les cyclistes sont invités à emprunter les lignes de rives.

Recommandations

- Trafic < 5 000 veh/j
- Vitesses < 50 km/h (si possible 30 km/h)
- A envisager lorsque d'autres aménagements ne peuvent être réalisés

Signalisation verticale

(Panneau d'information non réglementaire)



Signalisation Horizontale



Zone de rencontre

Fonctionnement

- La chaussée est partagée avec les autres véhicules sans aucun aménagement spécifique, avec seulement des pictogrammes au sol. Le piéton est prioritaire devant le vélo et la voiture.
- La vitesse des véhicules est limitée à 20 km/h
- Le double sens cyclable est la règle (sauf disposition justifiée prise par l'autorité investie du pouvoir de police).

Objectif

Sécuriser les déplacements, favoriser la vie locale et réduire le niveau sonore

Signalisation verticale



Entrée



Sortie



Piste cyclable

Recommandations

➤ Piste cyclable unidirectionnelle :

Largeur > 1,5 m

➤ Piste cyclable bidirectionnelle

Largeur > 3 m

Signalisation verticale



Aménagement conseillé et réservé aux cycles



Aménagement obligatoire et réservé aux cycles

La piste cyclable peut être :

- sur chaussée (avec séparateur physique)
- Intercalée entre le stationnement et le trottoir
- Sur trottoir



Piste cyclable bidirectionnelle sur chaussée avec séparateur physique. Pictos vélo et couleur de chaussée différente



Piste cyclable unidirectionnelle sur trottoir. Picto vélo et séparation avec piétons (revêtement différent)



Route partagée

Recommandations

- Route à faible trafic (< 1000 veh / j)
- Vitesse < 70 km/h
- Présence de figurine vélo tous les 100 m en moyenne. A privilégier à proximité des carrefours

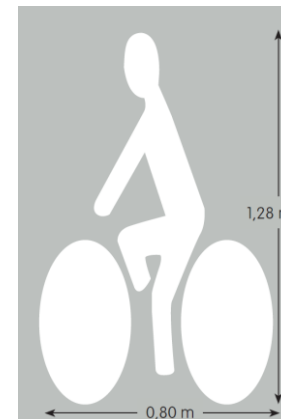


Signalisation verticale



- Panneau partage de la route (non réglementaire)

Signalisation horizontale



- Marquage au sol par une figurine vélo.
 - Permet de signaler aux véhicules la présence de vélo
 - Permet d'indiquer aux cyclistes qu'ils se trouvent sur un itinéraire cyclable.



Voie verte

Recommandations

- Largeur > 3 m ;
- Aux abords des villes ou la présence piétonne est plus forte : Largeur de 4 ou 5 m avec possiblement marquage pour séparer les flux.
- barrières ou plots à envisager aux entrées / sorties pour empêcher l'insertion de véhicules motorisés dont les 2 roues motorisés si cela est constaté.

Signalisation Horizontale

- La signalisation horizontale n'est globalement pas recommandée. Elle est même impossible sur certains revêtements.
- En zone peu éclairée il est possible de mettre en place une signalisation horizontale lumineuse

Signalisation verticale



Début



Fin



Le schéma directeur cyclable

Jalonnement



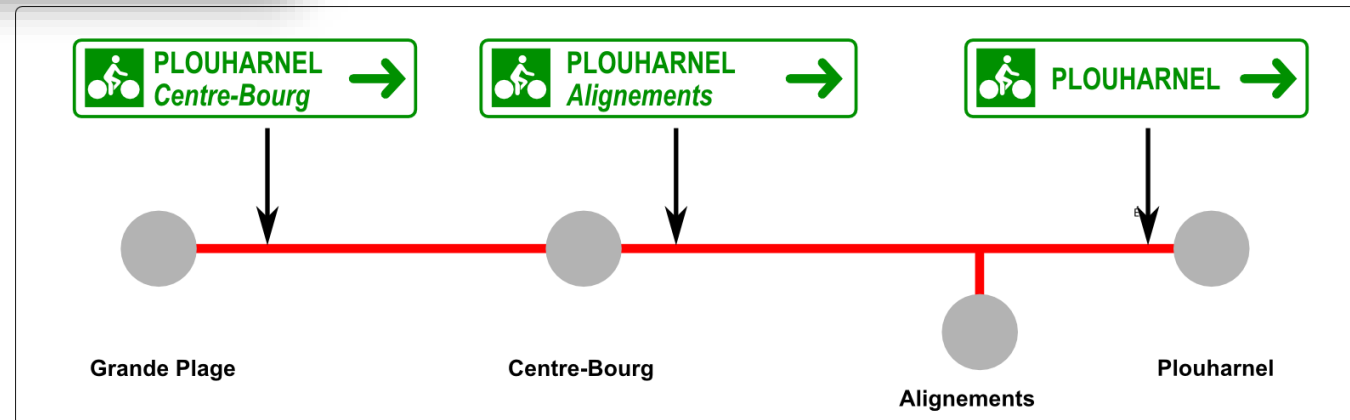
Pôles à jalonner



Principe de jalonnement

- position haute :**
polarité principale, étape clé.
- Position basse :**
le prochain pôle de proximité.

	Pôle à jalonner
Polarités communales	Alignedement du Ménéec Alignedement de Kermario Le Moustoir Anse du pô Carnac Bourg Collège Grande Plage Plage de Beaumer Plage de L'égenèse Plage de Ty Bihan Saint-Colomban Tumulus Saint-Michel
Autres communes	Auray La Trinité Ploemel Plouharnel





Stationnement

Stationnement de courte durée



Moins d'1 heure



Distance < 20 m



*Dans les rues
commerçantes, aux abords
des magasins et services
publics*



Stationnement de moyenne durée



Entre 1 et 2 h



*Distance entre 30 et 50
m*



*Sur les lieux de travail, les
établissements scolaires ou
les entreprises*



Stationnement de longue durée



jours



Distance jusqu'à 70 m



*Parkings relais, gares, pôles
d'échanges*

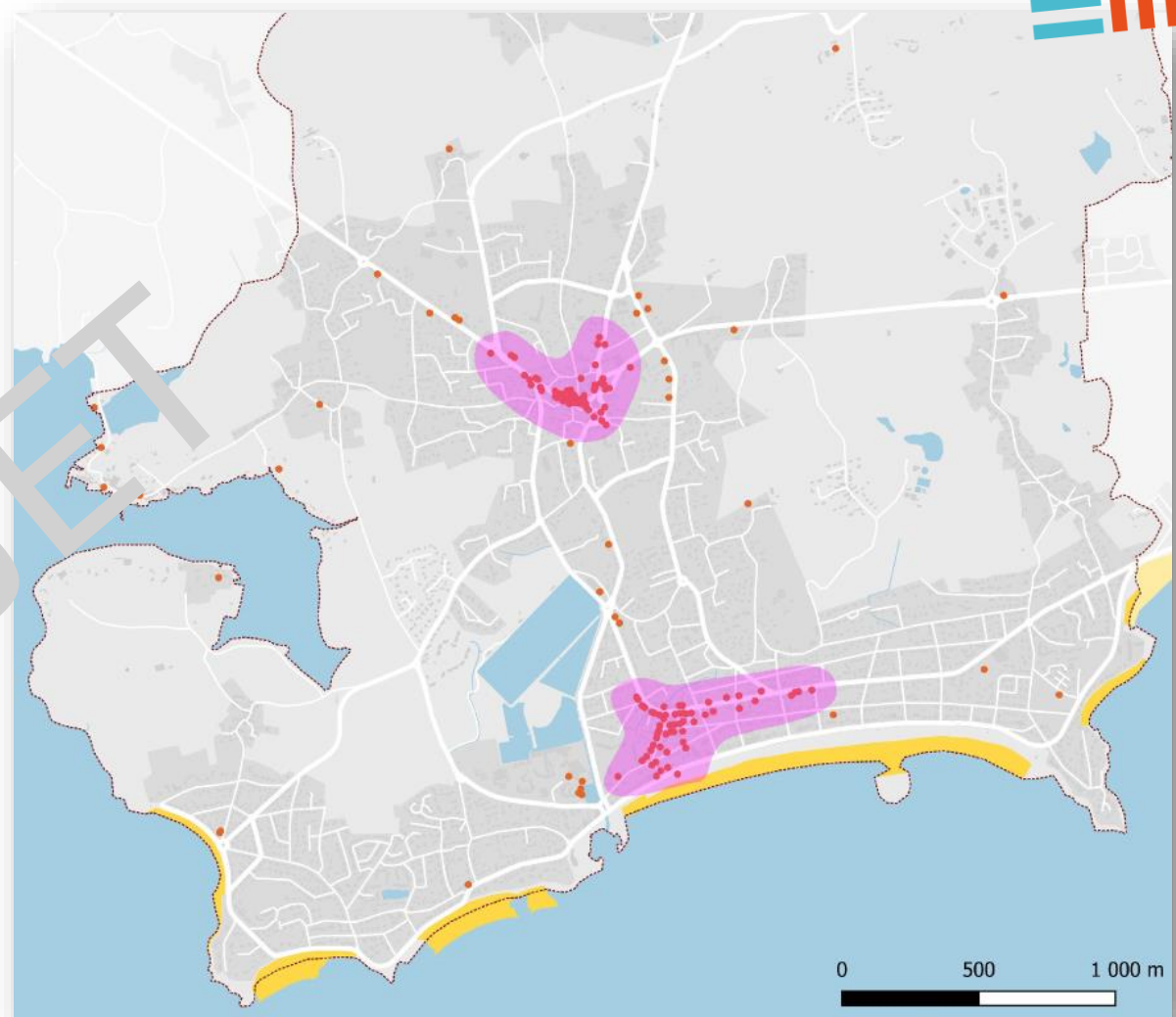


Le schéma directeur cyclable



Plus de 400 emplacements vélos recensés sur l'espace public, la majorité à proximité des plages et sous forme de râteliers.

Stationnement



2 secteurs commerçants à renforcer en diversifiant et en augmentant l'implantation d'arceaux :

- Centre-bourg
- Carnac Plage

De multiples points à équiper (1 ou 2 arceaux)



Services vélos

Atelier de réparation et de maintenance



Atelier d'auto-réparation de Trégor Bicyclette à Lannion

Location de vélos classiques ou à assistance électrique en libre service



Apprentissage du vélo



Location de vélos classiques ou à assistance électrique avec accueil personnalisé



Stations
multi-outils



Bornes de
recharge VAE

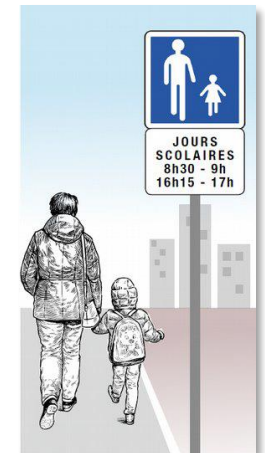


Vélos et pédibus



Mobilité scolaire
et périscolaire

Rue scolaire (fermeture de
la rue aux heures d'entrée
et sortie des élèves.





Evènements festifs

- Semaine européenne de la mobilité
- Semaine nationale de la marche et du vélo à l'école et au collège
- Mai à vélo
- etc

Supports de communication

- Cartographie
- Application vélo pour smart phone
- Guide pratique vélo





**Merci
de votre attention**

QUESTIONS / RÉPONSES